



Nous voulons être
**complètement
 transparents**
 dans **votre** facturation



Pour obtenir des réponses claires
 à toutes vos questions de facturation,
 visitez fido.ca/faqfacture.



Recyclé
 Contribue à l'utilisation responsable
 des ressources forestières
 Cert no. XXX-XXX-000
 www.fsc.org
 © 1996 Forest Stewardship Council

FBIRPF-1214 SUPPLIERS CANADA RW414987

Nous comprenons que ce n'est pas toujours évident de s'y retrouver devant une première facture. Pour vous aider à clarifier toute confusion, voici quelques réponses à des questions qui nous sont fréquemment posées.

Quelle est ma période de facturation ?

Votre période de facturation couvre un mois et se termine à la « date de facturation » qui se trouve en haut à droite de votre facture.

Par exemple, si votre facture est datée du 12 mai, votre période de facturation a commencé le 13 avril.

Pourquoi y a-t-il des frais partiels sur ma facture ?

Votre date d'activation et votre période de facturation ne commencent pas toujours à la même date. Lorsque cela se produit, votre utilisation attribuée est calculée au prorata et vous verrez des charges partielles sur votre facture couvrant la période entre la date d'activation et votre date de facturation.

En utilisant notre exemple précédent, si vous activez un plan de 25 \$ avec 100 minutes le 5 mai, vous verriez des frais partiels d'environ 6,66 \$ et auriez 27 minutes de temps d'antenne à utiliser :

$$\left(\begin{array}{l} \mathbf{25\$} \\ \text{Frais} \\ \text{mensuels} \end{array} \div \begin{array}{l} \mathbf{30 \text{ jours}} \\ \text{Nombre de jours} \\ \text{par mois} \end{array} \right) \times \begin{array}{l} \mathbf{8 \text{ jours}} \\ \text{5 mai au} \\ \text{12 mai} \end{array} = \begin{array}{l} \mathbf{6,66\$} \\ \text{Frais partiels} \end{array}$$

$$\left(\begin{array}{l} \mathbf{100 \text{ minutes}} \\ \text{Minutes} \\ \text{par mois} \end{array} \div \begin{array}{l} \mathbf{30 \text{ jours}} \\ \text{Nombre de jours} \\ \text{par mois} \end{array} \right) \times \begin{array}{l} \mathbf{8 \text{ jours}} \\ \text{5 mai au} \\ \text{12 mai} \end{array} = \begin{array}{l} \mathbf{27 \text{ minutes}} \\ \text{Minutes allouées} \end{array}$$

Comment sont facturés mes services ?

Votre première facture comprend les frais du prochain mois de service. Si vous dépassez vos limites d'utilisation mensuelle, les frais supplémentaires seront inscrits sur votre prochaine facture dans la section « Frais habituels ».

Pour revenir à notre exemple, la facture du 12 mai inclurait votre forfait mensuel et autres options pour la période du 13 mai au 12 juin, ainsi que les frais d'utilisation supplémentaires du 13 avril au 12 mai.

Comment puis-je m'assurer de ne pas dépasser ma limite d'utilisation ?

Vérifiez votre utilisation de temps d'antenne, de données et de messagerie à partir de votre téléphone Fido – il suffit de lancer l'Internet mobile et cliquer sur **Mon Compte**.

Quand dois-je payer ma facture ?

Votre date exigible de paiement est inscrite dans le coin en haut à droite de votre facture. Vous pouvez payer votre facture en ligne ou à partir de votre téléphone Fido via **Mon Compte**.

Pour obtenir des réponses claires à toutes vos questions de facturation, visitez fido.ca/faqfacture.

